



# **L'EAU – RISQUE POTENTIEL OU FACTEUR DE COOPERATION**

---

## **LE CAS DU FLEUVE SENEGAL**

**Mémoire de géopolitique  
du Lieutenant colonel Thomas HOMBERG  
dans le cadre de l'étude dirigée « Géopolitique de l'Afrique noire »**

**Directeur: Monsieur Pascal CHAIGNEAU  
Administrateur général du C.E.D.S.  
Professeur à l'Université Paris V  
Professeur à HEC  
Avocat international**

**Avril 2002**

## **Fiche de présentation**

1. L'eau – Risque potentiel ou facteur de coopération; le cas du fleuve SENEGAL.
2. Lieutenant-Colonel Thomas HOMBERG (ALLEMAGNE).
3. Avril 2002.
4. Division C – Groupe C 2.
5. Mémoire de géopolitique.
6. Le mémoire tend à esquisser les structures de coopération existantes dans la vallée du fleuve Sénégal en matière de l'eau avec leurs implications politiques, économiques, sociales et surtout écologiques. Il a en outre pour but d'éclairer, d'une part, la contribution de la gestion des ressources en eau transfrontalières au développement économique, à l'intégration politique et à la prévention des conflits dans cette région tout en exposant, d'autre part, le potentiel de conflits qu'en l'occurrence la mise en œuvre de la coopération n'a fait que générer. Le mémoire met ainsi en évidence les risques fondamentaux inhérents à une coopération transfrontalière en matière hydrique.
7. Gestion des ressources en eau transfrontalières, Sénégal, Mauretanie, Mali, OMVS.

# **L'eau – Risque potentiel ou facteur de coopération - Le cas du fleuve SENEGAL**

## **SOMMAIRE**

### **PREMIERE PARTIE**

#### **L'EAU – ENJEU GLOBALE ET INTERDISCIPLINAIRE**

L'eau – ressource naturelle sous-évaluée à l'échelle planétaire

Potentiels de conflits en zone fluviale

Gestion des ressources en eau transfrontalières

### **DEUXIEME PARTIE**

#### **GESTION DES RESSOURCES EN EAU**

#### **TRANSFRONTALIERES DANS LE BASSIN DU FLEUVE**

#### **SENEGAL**

Le grand projet de l'OMVS en matière de gestion des eaux

Le potentiel de conflits sur les plans national et international au fleuve Sénégal

### **TROISIEME PARTIE**

#### **RESULTATS ET LIMITES DU GRAND PROJET DE L'OMVS**

Le développement économique dans le bassin du fleuve Sénégal

Implications sociales du grand projet

Prévention des conflits à travers la coopération et l'intégration

**GLOSSAIRE****ACRONYMES :**

<b>ACRI</b>	African Crisis Response Initiative
<b>ANAD</b>	Accord de Non-Aggression et d'Assistance en matière de Défense
<b>CIE</b>	Comité Inter-États pour l'aménagement du bassin du fleuve Sénégal
<b>ECOWAS</b>	Economic Community of West African States
<b>IPCC</b>	International Panel on Climate Change
<b>OAU</b>	Organisation de l'Unité Africaine
<b>OMVS</b>	Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal
<b>OERS</b>	Organisation des États Riverains du Sénégal
<b>RECAMP</b>	Renforcement des Capacités Africaines de Maintien de la Paix
<b>SOGEMA</b>	Société de Gestion de l'Énergie de Manantali
<b>UNO</b>	United Nations Organization
<b>UNDP</b>	United Nations Development Program
<b>UNDTCD</b>	United Nations Department of Technical Cooperation for Development
<b>UEMOA</b>	Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine

## INTRODUCTION

### Présentation du problème

Au XXI<sup>e</sup> siècle, notre société devra relever de nouveaux défis. Tout un complexe d'instabilités politiques, économiques et sociales en interaction fera naître des risques et conflits.

Dans le même temps, des facteurs écologiques revêtiront de plus en plus d'importance dans l'émergence de futurs potentiels de conflits. Les tensions et crises provoquées par des bouleversements écologiques atteindront une nouvelle dimension tant sur le plan national qu'international. En corrélation avec la démographie galopante mais aussi avec les facteurs politiques, économiques et sociaux cités ci-dessus, la pénurie d'eau notamment, de plus en plus aiguë, va jouer un rôle catalyseur majeur pour ce qui concerne la génération de conflits écologiques dans les futures régions de crise.

Force est de constater qu'à l'avenir les perspectives de développement économique dans le cadre de structures stables en matière de politique de sécurité seront fonction des conditions écologiques régionales, y compris dans les pays d'Afrique occidentale. Au Sahel notamment, région en proie depuis plus d'une trentaine d'années maintenant à une sécheresse permanente, la répartition inégale de l'eau dans le temps et dans l'espace, à laquelle s'ajoute la précarité des moyens techniques et l'absence de capacités en matière de gestion efficace des ressources représente le principal obstacle au développement et, par conséquent, un important catalyseur de conflits. La baisse de la disponibilité d'eau au niveau régional et la perte constante de surfaces cultivables du fait de la désertification génèrent une menace existentielle pour les sociétés concernées.

Le fleuve Sénégal, l'un des principaux systèmes d'écoulement du Sahel occidental, constitue l'artère vitale pour une grande partie des populations vivant dans la région. Un taux actuel d'utilisation de la quantité d'eau disponible qui s'élève à 18,6 % ainsi que le fait que les terres irriguées ne représentent actuellement que 10 % de la surface irrigable totale montrent la nécessité d'une meilleure gestion des ressources si l'on veut contribuer substantiellement à surmonter les instabilités nationales et internationales<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> UNITED NATIONS World Water Commission : West African Water Vision, 2000.

Le présent mémoire tend donc à esquisser les structures de coopération existantes au Sahel occidental et plus précisément dans la vallée du fleuve Sénégal avec leurs implications politiques, économiques, sociales et surtout écologiques. Il a en outre pour but d'éclairer, d'une part, la contribution de la gestion des ressources en eau transfrontalières au développement économique, à l'intégration politique et à la prévention des conflits dans cette région tout en exposant, d'autre part, le potentiel de conflits qu'en l'occurrence la mise en œuvre de la coopération n'a fait que générer. Le présent mémoire met ainsi en évidence les risques fondamentaux inhérents à une coopération transfrontalière en matière hydrique.

### **Démarche adoptée**

La première partie du présent mémoire a pour objet de présenter les fondements de la gestion des ressources en eau transfrontalières. Cela posé, il s'agit de montrer, tout d'abord, l'importance fondamentale de l'eau en tant que ressource naturelle mais aussi d'examiner la problématique écologique et le potentiel de conflits intrinsèques de la gestion nécessaire des ressources. En dernière analyse, ce paragraphe vise à esquisser les éléments de base de la gestion des ressources en eau transfrontalières.

La gestion collective des ressources en eau dans le bassin du fleuve Sénégal est au cœur de la deuxième partie. Outre la présentation du grand projet lancé en la matière par « l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal » (OMVS) et des objectifs politiques, économiques, sociaux et écologiques qui le sous-tendent, le but est d'exposer à titre exemplaire le potentiel de conflits régionaux qu'il renferme.

La troisième partie, finalement, s'engage dans la discussion des résultats mais plus spécialement aussi des limites de la coopération régionale en matière d'eau dans la vallée du fleuve Sénégal. Ce débat a pour toile de fond la problématique écologique, traitée à la première partie, avec son cortège d'implications interdisciplinaires ainsi que les mécanismes et aspects fondamentaux d'une gestion coopérative des ressources en eau transfrontalières.

## **PREMIERE PARTIE : L'eau – enjeu globale et interdisciplinaire**

Si l'on s'imaginait toutes les ressources en eau de la Terre réunies dans une seule baignoire, la portion qui peut être utilisée durablement remplirait une petite cuillère à peine.<sup>2</sup>

### **1.1 L'eau – ressource sous-évaluée à l'échelle planétaire**

Les réserves globales en eau s'élèvent approximativement à 1,38 milliards de kilomètres cubes dont environ 35,88 millions de kilomètres cubes ou 2,6 % d'eau douce. Sur cette quantité cependant, 4,4 millions de kilomètres cubes seulement sont directement disponibles, le reste étant d'accès limité, que ce soit sous forme de neiges et de glaces éternelles ou de nappes phréatiques non utilisables<sup>3</sup>.

D'une part, la raréfaction de cette ressource s'accroît progressivement alors que, d'autre part, les besoins en eau ne cessent d'augmenter en raison du rythme démographique notamment<sup>4</sup>. De ce fait, l'eau potable est désormais devenue une denrée rare dans différentes régions du monde. Quant aux réserves planétaires en eau pure, un rapport circonstancié des Nations Unies en date du 4 février 1997 établit que plus de 40 % de la population mondiale connaissent aujourd'hui une situation de pénurie d'eau. Ainsi, environ 1,7 milliard de personnes dans plus de 80 pays du monde souffrent-elles aujourd'hui d'une pénurie d'eau soit absolue soit endémique ou sont au moins soumises à un stress permanent lors de l'approvisionnement quotidien en eau (Annexe 1). De plus, d'ici à 2025, les deux tiers de l'humanité subiront les effets d'une pénurie voire même d'un manque d'eau<sup>5</sup>.

---

<sup>2</sup> Cf. ENGELMANN, (R.), LEROY (P.) : Mensch, Wasser !: Die Bevölkerungsentwicklung und die Zukunft der erneuerbaren Wasservorräte., Deutsche Stiftung Weltbevölkerung (éd.), traduit de l'américain par Dr. Hermann Vetter, Hanovre, Balance-Verlag, 1995, p. 15.

<sup>3</sup> Cf. EDIGER (W.) : "Wasser als natürlicher Rohstoff", dans : BARANDAT (J.) (éd.). Wasser – Konfrontation oder Kooperation, Baden-Baden, 1997, p. 27.

<sup>4</sup> BARETTA constate à ce propos : « Sur les 12 500 km<sup>3</sup> [d'eau douce] par an directement accessibles à l'humanité, elle utilise d'ores et déjà presque la moitié... De 1900 à 1995, les prélèvements d'eau ont plus que sextuplé à l'échelle planétaire augmentant ainsi deux fois plus vite que la population mondiale.»

BARETTA (M. von) : Der Fischer Weltalmanach 99, Francfort-sur-le-Main, Fischer, 1998, p. 1210.

<sup>5</sup> Cf. UNITED NATIONS, "Comprehensive Assessment of the Freshwater Resources of the World", Report of the Secretary-General, Commission on Sustainable Development, 04.02.1997, paragraphes 2 et 34, E/CN.17/1997/9; par : <http://www.un.org/esa/search/>.

A titre d'explication, on parle de pénurie d'eau lorsque la disponibilité annuelle d'eau douce par tête d'habitant ne dépasse pas 1 666 mètres cubes et de manque d'eau lorsqu'elle est inférieure à 1 000 mètres cubes<sup>6</sup>.

Cette tendance alarmante risque de s'amplifier, étant donné que la population mondiale augmente actuellement au rythme d'environ 80 millions d'individus par an et qu'au cours des dernières décennies la consommation d'eau a doublé par rapport à la croissance démographique.

Dès maintenant, il existe des pays où seulement 50 % environ de la population ont accès à l'eau potable (Annexe 2 et 3), et les effets conjugués d'une croissance démographique moyenne de 3 % et d'un taux d'urbanisation de 30 % engendreront une aggravation dans un proche avenir notamment des problèmes liés à l'approvisionnement en vivres tout en favorisant l'apparition de luttes de répartition et de conflits armés.

Avec l'amélioration du niveau de vie, la part de plus en plus importante de la viande dans l'alimentation humaine et les changements au niveau des précipitations types la pénurie s'accroîtra encore davantage. Un relèvement du niveau de vie se traduit généralement par une progression plus que proportionnelle de la consommation d'eau. A titre d'exemple, la consommation européenne (de 200 à 300 litres d'eau pure environ utilisée par tête et par jour à des fins ménagères) est en moyenne de 10 à 15 fois supérieure à la consommation minimale. En Amérique du Nord, la consommation par tête d'habitant est même de 500 litres par jour. Les habitants du Sahel, en revanche, ne disposent en moyenne que de 20 litres par jour.

Cela étant, la demande d'eau continuera à croître rapidement d'ici à 2050 selon les prévisions.

Outre la croissance démographique et la hausse du niveau de vie, l'expansion industrielle et agricole ainsi que la forte tendance à l'urbanisation ci-dessus évoquée avec la multiplication des prélèvements d'eau qui s'ensuit sont désignées comme les causes principales de l'augmentation plus que proportionnelle des besoins en eau. De son côté, le « *International Panel on Climate Change* » (IPCC) s'attend finalement à ce que les changements climatiques en cours aient pour conséquence une plus grande variabilité météorologique, c'est-à-dire un accroissement de la fréquence et de l'intensité des périodes de sécheresse et des inondations. Cela pourrait restreindre plus encore la disponibilité régulière d'eau pure comme l'ont

---

<sup>6</sup> Cf. ENGELMANN (R.), LEROY (P.) : op.cit., p. 13.

démontré maintes fois les catastrophes provoquées par les grandes crues de ces dernières années<sup>7</sup>.

Dès à présent, les liens de cause à effet précédemment exposés font apparaître des interdépendances entre les dimensions économique, sociale et écologique de l'eau définissant, d'un côté, de complexes problématiques et potentiels de conflits en interaction et permettant d'instaurer, de l'autre, des mécanismes de prévention pluridimensionnels. Par la suite, ces deux aspects seront examinés de plus près.

## **1.2 Potentiels de conflits en zone fluviale**

Des conflits à propos de l'eau sont susceptibles de surgir dans des zones arides ou semi-arides parce que cette ressource y est rare et qu'il est nécessaire d'assurer sa répartition. La situation de pénurie peut ou attiser des tensions existantes ou les créer de toutes pièces.

En principe, il est possible que même des pays qui, à priori, ne connaissent pas de pénurie d'eau puissent être touchés par des conflits de répartition<sup>8</sup>.

Des conflits aigus sur l'utilisation de l'eau sont susceptibles d'éclater notamment dans les régions où les lacs, cours d'eau ou nappes phréatiques débordent les frontières politiques. À l'échelle d'une zone fluviale, le seul tracé des frontières, intérieures ou nationales, peut déjà être source de tensions régionales.

De par le monde, il existe environ 300 systèmes fluviaux qui traversent deux ou plusieurs pays (les systèmes fluviaux principaux en Afrique sont affichés en Annexe 4). Les riverains ont souvent ceci en commun qu'ils entendent maximiser les profits nationaux qu'ils tirent des ressources en eau tout en cherchant à limiter les charges du captage moyennant une internationalisation des frais y afférents. A ce propos, la faculté de réaliser des prétentions nationales ou régionales se définit tant par des facteurs politiques, économiques et techniques que par des capacités militaires.

Au niveau d'un système fluvial, la situation géographique d'un pays ou d'une région joue également un rôle capital. Ainsi, les riverains situés en amont d'un cours d'eau peuvent-ils exercer moyennant la régulation du débit par la réalisation de projets

---

<sup>7</sup> Cf. SPILLMANN (K.R.) : "Kriegsursache der kommenden Generation? – Der Kampf um das Wasser", dans : *Internationale Politik*, 12/2000, n° 12, 55<sup>e</sup> année, p. 1. Cf. aussi [http://www.dgap.org/IP/ip0012/spillmann\\_p.html](http://www.dgap.org/IP/ip0012/spillmann_p.html).

d'irrigation et de barrage une influence non négligeable sur l'accès aux ressources hydrauliques des habitants installés en aval.

En règle générale, l'objectif de gérer l'eau pour le plus grand bien de toutes les parties prenantes est plutôt rarement poursuivi. De surcroît, le fait que notamment dans les régions en mal d'infrastructures l'eau doive être considérée, outre le capital et la nature, comme l'un des facteurs de production classiques et représente une condition essentielle pour le développement d'un pays ou d'une région, contribue à renforcer la tendance précitée à la nationalisation des profits.

Cette quête de maximisation des profits nationaux se solde par la recrudescence des risques d'éclatement de crises et d'escalade de conflits entre communes, régions et pays.

Ainsi, l'eau est une ressource susceptible d'induire des tensions à l'échelle planétaire et de déclencher de plus en plus souvent des crises et des conflits notamment sur fond de démographie galopante :

*« Nations fight for access to water, use water as a tool and weapon in a battle, and target the water facilities of enemies<sup>9</sup>. »*

Ce constat s'aggrave par le fait qu'il n'existe à l'heure actuelle ni une agence internationale capable d'imposer ses vues en la matière ni un règlement de droit international régissant la répartition des eaux.

Il y a néanmoins des approches et options politiques, organisationnelles et techniques permettant d'enrayer de manière préventive les potentiels de conflits prévisibles et de réduire au minimum la probabilité d'escalade de la violence du fait des situations de pénurie actuelles ou futures<sup>10</sup>.

Seront présentées dans ce qui suit de pareilles approches telles que la gestion des ressources en eau transfrontalières, d'abord en théorie, et puis, à la deuxième partie, en se référant à l'exemple du bassin du fleuve Sénégal avant de donner en guise de conclusion une appréciation critique.

---

<sup>8</sup> Cf. ENGELMANN (R.), LEROY (P.) : op.cit., p. 50 et suiv.

<sup>9</sup> GLEICK, (P. H.) : "Water and conflict. Fresh Water Resources and International Security", dans : International Security, vol. 18, Oakland, 1993, p. 96.

<sup>10</sup> Cf. SPILLMANN (K. R.) : op.cit., p. 3.

### 1.3 Gestion des ressources en eau transfrontalières

Vu les lacunes du droit international des eaux qu'il n'y a pas lieu d'examiner de plus près ici, il n'est guère étonnant que les pays concernés aient souvent opté pour la conclusion d'accords individuels ou la mise en œuvre d'une coopération transnationale sous quelque forme que ce soit.

Toujours est-il que des accords individuels se caractérisent parfois par la rigidité des quotas de répartition définis qui en cas de modification des paramètres économiques, politiques ou hydrologiques sont à considérer comme étant une approche d'une efficacité limitée.

La décision, en revanche, d'amorcer une plus vaste coopération placée sous le signe de la gestion des ressources en eau transfrontalières ouvre après définition des intérêts sous-jacents – nationaux mais surtout collectifs – la perspective d'une collaboration plus durable. Celle-ci sera brièvement évoquée par la suite.

Afin d'envisager la question de l'eau en termes de coopération plutôt que de confrontation, il convient de transposer la gestion de l'eau en tant que forme de coopération nationale ou inter-étatique vers un champ d'action politique. Ce champ d'action se situe soit dans le domaine de la politique écologique internationale soit au niveau régional.

L'objectif de la coopération consiste à dégager des synergies et à obtenir des gains à partir des imbrications politiques, économiques, écologiques et sociales des partenaires. Dans le cadre de structures stables et d'un environnement sûr, il s'agit accessoirement de garantir à tous les acteurs la justice sociale et l'accroissement de la rentabilité tout en tenant compte des principes du développement écologique durable<sup>11</sup>.

Les possibilités de coopération régionale ou internationale sont multiples. Elles se distinguent, entre autres, par rapport à leurs bases juridiques, leurs niveaux, mais aussi leurs modes d'organisation, c'est-à-dire sur le plan des instances, commissions ou forums à mettre en place. Venant de tous les horizons politiques, les représentants des parties à la coopération aux objectifs tantôt identiques tantôt divergents inscrivent leur action dans un scénario aux enchaînements les plus

---

<sup>11</sup> Cf. Bundesministerium der Verteidigung : Bestandsaufnahme – Die Bundeswehr an der Schwelle zum 21. Jahrhundert, 1999, p. 11.

complexes et assument une grande responsabilité en vue de modeler et d'exploiter le système de gestion des eaux de manière efficiente, efficace et surtout collective<sup>12</sup>. À cette fin, il sera particulièrement important d'adopter une approche intégrée qui ne néglige pas les interdépendances entre la dimension écologique de la coopération internationale et la situation politique, économique et sociale des partenaires à la coopération.

Les résultats d'une telle coopération dépendent, d'un côté, des capacités locales en matière de résolution de problèmes mais aussi, de l'autre, du soutien international ainsi que de la volonté de médiation du monde extérieur.

En raison de son caractère interdisciplinaire, une solution de coopération portant sur un projet concret sera au bout du compte notamment déterminée par des facteurs tels que la puissance économique susceptible d'être engagée et le volume d'investissements correspondant, les technologies disponibles et le niveau d'institutionnalisation durable des accords conclus, facteurs qu'il convient de formuler en tenant compte de l'ensemble des champs d'action politiques concernés.

Au final, il faut souligner que des initiatives de coopération motivées par des considérations d'ordre écologique telles les grands projets hydrauliques comportent bien le risque de générer de nouveaux potentiels de conflits ou d'exacerber des conflits existants. Ceux-ci menacent d'éclater, en effet, lorsque ne sont pas suffisamment pris en compte ni les intérêts économiques divergents des parties à la coopération ni les implications sociales avec les risques inhérents d'une polarisation des structures sociales.

Ce dernier aspect revêtira par ailleurs un intérêt particulier dans les développements suivants.

---

<sup>12</sup> Cf. SCHERER (R.) : "Wasser als Grenze – Kooperation statt Konfrontation: Einige grundsätzliche Anmerkungen zur grenzüberschreitenden Umweltpolitik", dans : Wasser – Konfrontation oder Kooperation", BARANDAT (J.), (éd.), op.cit., p. 334 et suiv.

**DEUXIEME PARTIE :      Gestion des ressources en eau transfrontalières  
dans le bassin du fleuve Sénégal**

« Nous, au Sénégal, nous connaissons trois problèmes : le premier, c'est l'eau, le deuxième l'eau et le troisième encore l'eau. »<sup>13</sup>

Evoqués au chapitre précédent, les principes, mécanismes et risques de la gestion des ressources en eau transfrontalières seront maintenant illustrés à l'exemple du grand projet hydraulique au fleuve Sénégal.

**2.1      Le grand projet de l'OMVS en matière de gestion des eaux**

La première vague d'indépendances déferlant sur le continent africain dans les années 1960, a vu l'émergence parmi les jeunes États de l'Afrique de l'Ouest de nombreuses associations politiques régionales qui, modèles d'intégration politique, étaient censés préfigurer la future unité africaine.

L'une des approches d'intégration consistait à procéder en coopération entre États riverains à la mise en valeur de systèmes fluviaux transfrontaliers qui, pour la plupart, forment un tout indissociable tant sur le plan écologique qu'économique. Cette idée a conduit, entre autres, la Guinée, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal à fonder en 1963 le « Comité Inter-États pour l'aménagement du bassin du fleuve Sénégal » (CIE) qui déclara le fleuve Sénégal et ses affluents cours d'eau international<sup>14</sup>.

Les États réunis au sein de ce comité se proposaient d'exploiter au maximum, d'après une approche intégrée, le potentiel économique du bassin d'écoulement et de solliciter en commun des soutiens financiers pour de futurs programmes de développement. Selon les objectifs formulés, les principaux axes de coopération devaient porter sur le développement de cultures irriguées modernes, la production d'énergie hydroélectrique, l'aménagement d'une voie d'eau intérieure ainsi que la promotion de l'exploitation minière et de l'industrie dans la région.

<sup>13</sup> Le président du Sénégal, ABDOU DIOUF, à l'occasion de la 3<sup>e</sup> conférence des États parties à la Convention des Nations Unies relative à la lutte contre la désertification (COP 3) du 15 au 26 novembre 1999 à Recife (Brésil).

<sup>14</sup> Cf. FAIR (T.J.D.) : "West Africa's river basin organizations", dans : *Africa Insight*, Prétorias, 21, 1991/4, pp. 257-262.

En 1968, dans le but d'une harmonisation ultérieure des champs d'action politiques et avec le soutien du *United Nations Development Program* (UNDP) le CIE s'est transformée en « Organisation des États riverains du Sénégal » (OERS) comme partie intégrante de « l'Organisation de l'Unité Africaine » (OAU).

Initialement limitée à la mise en valeur technique du système fluvial, l'approche de coopération adoptée fut dès lors considérablement élargie en vue d'une intégration approfondie des quatre pays membres. Plaidant pour un marché commun, une monnaie unique, une harmonisation du système juridique voire un comité militaire commun, l'OERS a anticipé bien des idées-forces professées plus tard par la « Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest ». Dans la pratique cependant, cette vaste approche d'une coopération politique ne pouvait suffisamment s'appuyer sur des projets concrets. À la suite de crises intérieures au Mali et en Guinée, cette situation a rapidement abouti à une paralysie du processus suivie, en 1971, de la dissolution de l'organisation.

L'idée initiale de promouvoir en commun le développement économique de la région en se limitant strictement aux ressources du fleuve Sénégal fut replacée en 1972 au cœur des initiatives lorsque le Mali, la Mauritanie et le Sénégal (Annexe 5) se sont associés à nouveau pour instaurer « l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal » (OMVS) et reprendre les travaux de planification en vue du réaménagement du fleuve<sup>15</sup>.

A l'horizon 2011, l'OMVS a élaboré une stratégie à long terme dans le cadre d'un programme de développement visant à garantir les revenus des populations afin de prévenir l'exode, à maintenir l'équilibre écologique au sein du système global, à réduire l'influence des conditions climatiques sur l'agriculture et à accélérer le développement économique à travers la coopération régionale. Une grande importance était attachée à l'extension des surfaces destinées aux cultures irriguées pour parer aux aléas de l'approvisionnement en vivres caractéristiques de la région. Assumant une fonction clé dans la réalisation de ces objectifs, la construction d'un bassin de retenue au cours supérieur du fleuve Sénégal devait permettre la compensation des variations saisonnières au niveau du débit et la pratique de l'agriculture le long du fleuve pendant toute l'année. Parallèlement aux travaux de

---

<sup>15</sup> Cf. MAIGA (M.) : Le fleuve Sénégal et l'intégration de l'Afrique de l'Ouest 2011, Conseil pour le Développement de la Recherche en Sciences Sociales en Afrique (CODESIRA), Paris/Karthala, 1995. MAIGA relate ici la genèse de l'OMVS et des organisations qui la précédaient ainsi que les objectifs fixés pour les différentes phases de développement.

planification menés au titre de ce grand projet hydraulique il était prévu, dans une première phase de développement jusqu'en 1982, de lancer des programmes en matière d'intensification de l'élevage, de reboisement et de protection contre l'érosion. Outre les études hydrologiques et agricoles, il s'agissait de procéder à des planifications axées sur l'amélioration des systèmes de transports dans la région et sur une exploitation des richesses naturelles largement dépendante de la mise en place de ces infrastructures.

Dans les années 1980, avec le vaste soutien financier et technique fourni par des pays tiers dans le cadre de programmes de développement internationaux<sup>16</sup> l'OMVS a pu réaliser et mettre en service deux grands ouvrages de gestion hydraulique. Au Mali fut érigé en 1998 à Manantali sur le Bafing, l'une des deux branches mères du fleuve Sénégal, un barrage destiné à retenir dans son bassin d'une capacité de 11 millions de mètres cubes d'eau les masses d'eau provenant des pics d'écoulement pendant la saison des pluies. La mise en service du barrage et la possibilité qui en résulte de disposer au niveau du cours inférieur d'un débit continu permettant la pratique de l'agriculture d'irrigation pendant toute l'année constituent l'une des conditions essentielles pour l'essor économique de toute la vallée du fleuve Sénégal. Un deuxième barrage construit à Diama<sup>17</sup> en 1986, légèrement en amont de l'embouchure atlantique du Sénégal, sert à empêcher l'eau saumâtre durant la période de sécheresse de pénétrer dans la rivière, à assurer l'approvisionnement en eau potable des villes de Saint-Louis et de Dakar et à créer des surfaces supplémentaires pour les cultures irriguées.

### **2.1.1 Objectifs en matière de politique alimentaire**

Lors de la construction des barrages de Manantali et de Diama l'un des principaux objectifs consistait à assurer un débit continu du fleuve Sénégal pour créer ainsi sur une surface potentielle de 375 000 ha au total les conditions nécessaires à une agriculture d'irrigation avec plusieurs récoltes par an<sup>18</sup>.

---

<sup>16</sup> Cf. UN Department of Technical Co-operation for Development (UNDTCD) : River and lake basin development, Proceedings of the UN Interregional Meeting on River and Lake Basin Development with Emphasis on the Africa Region, Addis-Abéba, 10 – 15 octobre 1988, p. 255 et suiv.

<sup>17</sup> Cf. BENOIST (J.R. de) : "OMVS – Un avenir pour le fleuve Sénégal", dans : Marchés tropicaux et méditerranéens, Paris, 1987, vol. 2158, p. 677 et suiv.

<sup>18</sup> Cf. UNDTCD, op.cit., p. 252.

Les rendements obtenus par l'intensification des cultures céréalières devaient contribuer de manière significative à assurer l'approvisionnement en vivres de toute la région et à réduire sa dépendance vis-à-vis du marché mondial.

L'importance des surfaces créées pour les cultures irriguées varie cependant fortement en fonction des marchés agricoles nationaux.

Ainsi, la Mauritanie où en raison de la désertification les terres arables ne représentent en général que 0,2 % de la surface totale, ne peut couvrir par la production nationale qu'une faible partie des besoins de sa population en céréales et reste tributaire à plus de 60 % d'importations et d'aides alimentaires internationales. D'une étendue de 90 000 ha environ, les surfaces d'irrigation créées par le barrage de Manantali sont appelées à assumer une fonction clé pour l'alimentation future du pays. Elles correspondent à peu près aux deux tiers de l'ensemble des surfaces irrigables en Mauritanie<sup>19</sup>.

Au Mali, en revanche, la surface agricole utile de 8 000 ha destinée à l'irrigation dans le cadre de ce projet de barrage ne joue qu'un rôle subordonné par rapport à l'immense potentiel d'irrigation naturelle disponible dans le vaste delta intérieur du fleuve Niger.

Sur les 375 000 ha initialement prévus, seulement 100 000 ha ont pu être transformés en surfaces d'irrigation jusqu'à la fin des années 1990 pour l'ensemble du bassin du fleuve Sénégal. Les raisons invoquées furent, d'une part, les coûts d'investissement élevés pour la mise en place des techniques d'irrigation modernes et, d'autre part, le peu d'enthousiasme que suscite l'agriculture industrielle au sein de la population locale. Aux vastes surfaces d'irrigation, on a souvent préféré, ces dernières années, des projets moins ambitieux qui exigent peu de moyens techniques et que les paysans indigènes peuvent gérer sous leur propre responsabilité.

Afin d'assurer la pratique, encore très répandue tout au long du fleuve, des cultures de décrue, le barrage doit continuer à provoquer, une fois par an et pour une période limitée, une crue artificielle destinée à inonder d'une manière précise les surfaces concernées. Malgré ces mesures de régulation, les rendements agricoles sont

---

<sup>19</sup> Cf. HEIDHUES (F.), KÖPPER (B.) : Mauretaniens – Ernährungssicherung und ländliche Entwicklung, Universität Hohenheim, 1992.

généralement en baisse dans la vallée du fleuve Sénégal depuis la mise en service du barrage de Manantali<sup>20</sup>.

### **2.1.2 Objectifs en matière de politique énergétique**

Faisant partie intégrante de tous les programmes de développement, l'exploitation du potentiel hydroénergétique du fleuve fut d'emblée définie comme étant le deuxième objectif de la mise en valeur du bassin du fleuve Sénégal. La mise en place d'une centrale hydroélectrique au niveau du barrage de Manantali avec un poste de transformation correspondant devait permettre d'assurer l'alimentation en électricité de la région de Bamako, de raccorder les centres secondaires situés au cours inférieur du fleuve au réseau d'électricité et d'exploiter les ressources en matières premières de la région.

Etant donné que les trois pays membres gèrent les projets de l'organisation sur un pied d'égalité, ils devraient disposer en principe des mêmes droits dans l'hypothèse où la centrale viendrait à produire de l'énergie.

Le Mali qui avait couvert ses faibles besoins en énergie dès 1981 par la construction de la centrale hydroélectrique de Selingué espérait tout comme la Mauritanie réaliser d'importantes recettes grâce à la vente de ses surplus énergétiques aux entreprises industrielles implantées dans la région de Dakar.

Tout fut mis en œuvre lors de la réalisation du barrage en béton de Manantali pour permettre à une date ultérieure l'intégration de cinq turbines de Kaplan destinées à la production d'énergie. Conséquence du retard pris par l'agriculture locale en matière de développement structurel et d'une amélioration insuffisante des conditions de vie, le manque de débouchés dans la région fluviale ainsi que les immenses investissements nécessaires à la construction de lignes à haute tension pour transporter l'énergie vers les sites industriels éloignés à l'ouest du Sénégal ont fini par remettre en question la rentabilité du projet<sup>21</sup>.

Il faut attendre jusqu'en 1997 pour que la Banque mondiale, au vu de l'augmentation des besoins en énergie de la région provoquée par l'urbanisation croissante, se décide à apporter un soutien tant technique que financier aux travaux d'achèvement, retardés à plusieurs reprises, de la centrale hydraulique et du poste de transformation nécessaire.

---

<sup>20</sup> Cf. BOSSHARD (P.) : A Case Study on the Manantali Dam Project, International Rivers Network, March 1999, <http://www.irn.org/programs/safrica/bosshard.study.html>.

<sup>21</sup> Cf. BENOIST (J. R. de) : op.cit., p. 677 et suiv.

Vraisemblablement à partir de 2002, le site de Manantali produira une quantité d'énergie d'environ 800 GWh par an qui sera transportée par des lignes à haute tension vers les trois capitales Bamako, Nouakchott et Dakar pour y soutenir le développement dans les domaines de l'industrie et des infrastructures.

Une fois achevée la réalisation de la centrale électrique, l'OMVS confiera la gestion de l'ensemble de Manantali à un organisme d'exploitation tripartite dite « Société de Gestion de l'Énergie de Manantali » (SOGEMA) qui a pour tâche de veiller à la rentabilité du projet en appliquant les principes de l'économie de marché. Soumise aux seuls critères financiers, l'exploitation optimisée de l'offre d'eau comporte cependant le risque de compromettre gravement les intérêts des agriculteurs installés au cours inférieur du fleuve et pourrait être à l'origine de potentiels de conflits sociaux.

Ce considérant, la Banque mondiale a déclaré elle-même en 1997, dans sa description du « *Senegal Regional Hydropower Development Program* », que la gestion de la centrale hydroélectrique prendrait également en compte des aspects écologiques et sociaux<sup>22</sup>.

### **2.1.3 Objectifs en matière de politique des transports**

Autre élément du concept initial, il est prévu, dans une phase de développement ultérieure, d'aménager le fleuve Sénégal en voie d'eau intérieure dans le secteur compris entre l'embouchure et la ville de Kayes au Mali. Outre l'écluse à sas qui existe déjà au niveau du barrage de Diama, il serait nécessaire de construire à cet effet des installations de transbordement supplémentaires pour la navigation intérieure dans le port sénégalais de Saint-Louis.

Simultanément, il conviendrait de prévoir un port intérieur à Kayes ainsi que plusieurs embarcadères le long du cours de la rivière et de réaliser de nombreux travaux d'aménagement en vue de creuser le chenal.

Le projet de canalisation du fleuve reste cependant étroitement lié à l'exploitation des différents gisements<sup>23</sup> situés notamment dans les parties supérieure et médiane de la vallée et ne semble être rentable qu'à cette condition. Or, la baisse des cours

---

<sup>22</sup> Cf. World Bank : "Senegal Regional Hydropower Development Project", Dakar, January 1997, <http://www.worldbank.org/pics/pid/sn46648.txt>.

<sup>23</sup> Cf. BENOIST (J. R. de) : op.cit., p. 680.

sur le marché mondial n'incite actuellement guère à l'extraction de phosphate, de bauxite, de minerais de cuivre et de fer et remet la réalisation de la voie d'eau intérieure aux calendes grecques.

Pays sans littoral, le Mali maintient cependant le projet d'aménagement pour disposer toute l'année durant, la saison des pluies comprise, d'une voie navigable vers les ports maritimes et les débouchés de la côte atlantique sénégalaise dans l'espoir de créer ainsi un deuxième axe de développement à même de concurrencer la voie du commerce extérieur qui passe par Abidjan en Côte d'Ivoire et qui est à ce jour quasi la seule disponible. Ainsi, jusqu'à 75 % du volume des exportations du Mali y ont transité par voie routière et voie ferrée en 1998.<sup>24</sup>

## **2.2 Le potentiel de conflits sur les plans national et international au fleuve Sénégal**

Après l'illustration des objectifs du grand projet hydraulique au fleuve Sénégal, il importe désormais de mettre en évidence le potentiel de conflits que comporte la coopération régionale de la Mauritanie, du Sénégal et du Mali (Annexe 6 et 7).

Depuis l'époque coloniale, le pourtour du bassin du fleuve Sénégal de même que d'ailleurs les autres pays sahéliens d'Afrique de l'Ouest souffrent du même problème, à savoir le manque de cohérence dans les actions de développement ce qui a eu pour conséquence des disparités au niveau des infrastructures et de l'économie entre les zones sahéliennes limitrophes du désert et les savanes situées plus au sud bénéficiant d'un climat propice à l'agriculture et, par conséquent, de rendements supérieurs.

De plus, dans les zones septentrionales de la région où ces dernières décennies de vastes surfaces étaient soumises à une dégradation marquée du fait de la sécheresse<sup>25</sup> (Annexe 8), les pressions exercées par l'exploitation agricole sur l'écosystème se sont fortement accentuées en détériorant nettement les conditions de vie des populations concernées. Engagé dans une lutte de concurrence sur fond

<sup>24</sup> Cf. WEGEMUND (R.) : "Mali" et "Niger" – Länderberichte 1992-1998, dans : Afrika-Jahrbuch, Institut für Afrika-Kunde, Hambourg, p. 123.

<sup>25</sup> Cf. World Bank : Niger Community-based Development, <http://www.worldbank.org/pics/gef/mlge52402.txt>, 2000, p. 1.

de pénurie d'eau et de terres, le nomadisme surtout fut repoussé et privé de ses pâturages traditionnels<sup>26</sup>.

De même, le grand projet hydraulique au Sénégal a contribué à une polarisation des structures sociales et engendré un surcroît de tensions régionales qui seront exposées par la suite.

### **2.2.1 Transformations socio-économiques régionales**

Résultat des périodes de sécheresse des années 1970 et 1980, le bassin du fleuve Sénégal fut le théâtre de bouleversements sociaux majeurs qui seront illustrés dans les paragraphes suivants à l'exemple de la Mauritanie et du Mali notamment.

Plusieurs années de pluviométrie insuffisante avaient ruiné l'élevage en Mauritanie et surtout dans les régions septentrionales de celle-ci obligeant bon nombre de nomades maures à abandonner leur modes de vie et de gestion traditionnels et à vendre leurs troupeaux<sup>27</sup>.

Dans l'espoir de réaliser des profits avec les cultures irriguées prévues par l'OMVS, les capitaux ainsi dégagés furent massivement réinvestis par les Maures – dont en majorité des colons blancs – dans les projets agricoles instaurés dans le cadre de la mise en valeur de la vallée du fleuve Sénégal.

Les bailleurs de fonds internationaux ayant insisté lors de la création de nouvelles surfaces d'irrigation sur la nécessité de mener des privatisations pour favoriser l'émergence de structures propres à l'économie de marché, le gouvernement mauritanien a adopté en 1983 une réforme agraire qui supprimait les droits fonciers traditionnels en individualisant la possession des terres et en déclarant toutes les terres en friche propriété de l'Etat. Des surfaces non cultivées – entre autres par manque de précipitations – furent données par l'Etat à des investisseurs maures surtout étant donné qu'en règle générale les Noirs implantés dans la région ne disposaient pas des moyens financiers nécessaires à l'acquisition des terres et à l'irrigation qui est très dispendieuse.

---

<sup>26</sup> Cf. LUME (W.) : "The ecological background to the struggle between the Tuaregs and the central government of Niger", dans : *Kriegsursache Umweltzerstörung*, Environment and Conflicts Project (ENCOP); vol. 3, BÄCHLER (G.), SPILLMANN (K.R.), (éd.), Zurich, 1996, p. 175 et suiv.

<sup>27</sup> Cf. NICOLAI (A.) : "The Senegal-Mauritanian Conflict", dans : *Africa*, Rom, vol. 45, 1990, p. 471.

La mise en place d'une agriculture d'irrigation aux technologies modernes a de ce fait privilégié l'ethnie maure aux dépens des habitants négro-africains qui, travaillant dans les cultures irriguées comme journaliers sous-payés, se retrouvaient dans un rapport de dépendance qui ressemblait à peu de choses près à l'esclavage lequel ne fut officiellement aboli qu'en 1980<sup>28</sup>.

Au Mali, en revanche, au cours supérieur du Bafing, il a fallu transférer, en 1986 et 1987, des communautés rurales, au nombre d'environ 10 000 habitants au total, avant de pouvoir procéder au premier remplissage du bassin de retenue de Manantali. Pour la plupart, les objectifs de donner aux populations concernées accès à des surfaces agricoles appropriées et de maintenir leur niveau de vie sur la base des cultures pluviales n'ont pu être atteints. Le fait que leurs revenus soient en baisse est notamment imputable au peu de prestige social dont elles jouissent dans les régions d'accueil et qui a pour conséquence qu'elles ne peuvent utiliser qu'une partie des surfaces qui leur sont assignées. Consacrés à l'augmentation des cheptels, les dédommagements octroyés ont de fait contribué à l'épuisement des nouvelles surfaces agricoles utiles. Coïncidant en outre avec les réinstallations ci-dessus mentionnées, l'arrivée d'autres migrants attirés par le projet de barrage dans l'espoir de trouver du travail a eu deux conséquences significatives dans les zones d'accueil situées en aval.

D'un côté, on a pu constater un surcroît de sollicitation voire une dégradation des terres agricoles et, de l'autre, un délitement des structures sociales entre les clans et communautés rurales générant un potentiel de conflits supplémentaire au niveau local<sup>29</sup>.

La nouvelle gestion agricole au fil des saisons adoptée dans le cadre de la valorisation du fleuve Sénégal comportait d'autres risques encore. En garantissant un débit continu, la mise en service du barrage de Manantali rendait par endroits irréalisables les cultures de décrue pratiquées jusqu'alors. Ailleurs, cette forme de culture fut supplantée par des systèmes d'irrigation couvrant de vastes espaces mais aussi par des pratiques d'irrigation mises en œuvre à l'échelle d'un village et qui permettaient l'exploitation agricole à longueur d'année. Entre 1986 et 1988,

---

<sup>28</sup> Cf. PARK (T.), BARO (M.), NGAIDO (T.) : Conflicts over Land and the Crisis of Nationalism in Mauritania, Land Tenure Centre, Paper n° 142, University of Wisconsin-Madison, février 1991. Les auteurs analysent les liens entre la mise en valeur du fleuve Sénégal, la réforme agraire de 1983 et la crise maurétano-sénégalaise en 1989.

l'ensemble de ces mesures a fait passer la surface totale des cultures irriguées en Mauritanie de 3 000 à 20 000 ha<sup>30</sup>. Des deux côtés de la rivière, des communautés nomades noires qui en période de sécheresse trouvaient traditionnellement refuge dans les zones d'inondation sont tenues à l'écart des pâturages près du fleuve par ces nouvelles formes de culture, se sentant privées de leurs droits ancestraux et menacées dans leur existence économique.

De ce fait, la saisonnalité modifiée de la disponibilité d'eau en aval du barrage de Manantali a provoqué de profonds bouleversements au niveau des structures socio-économiques entraînant des groupes sociaux aux modes de gestion jadis complémentaires dans une situation de concurrence conflictuelle<sup>31</sup>.

### 2.2.2 Escalade des conflits

A la fin des années 1980, le potentiel de conflits qui s'était accumulé au sein des sociétés à travers les périodes de sécheresse des années 1970 dans la région tout entière et que les projets de l'OMVS avaient fini par exacerber considérablement dans les zones proches du fleuve Sénégal dégénérait de plus en plus souvent en affrontements violents au niveau local. Le fait que Sénégalais et Mauritaniens prétendent traditionnellement étendre leurs activités agricoles au delà de la frontière formée par le fleuve Sénégal (à titre approximatif, 21 % des paysans sénégalais et 4 % des paysans mauritaniens pratiquaient des cultures de décrue sur la rive opposée<sup>32</sup>) ont fini par porter les conflits opposant à l'origine divers groupes sociaux à un niveau interétatique et déclencher une crise internationale.

A la suite de querelles entre paysans sénégalais et nomades mauritaniens aux abords du fleuve, faisant en avril 1989 des morts et des blessés, des troubles violents entre les deux ethnies se sont vite propagés dans toute la région. Notamment dans les deux capitales, Nouakchott et Dakar, où le taux de chômage élevé et le déracinement social provoqués par l'urbanisation avaient radicalisé les

---

<sup>29</sup> Cf. KOENIG (D.), DIARRA (T.) : "Les enjeux de la politique locale dans la réinstallation : Stratégies foncières des populations réinstallées et hôtes dans la zone du barrage de Manantali, Mali", dans : Autrepart, vol. 5, Paris, 1998, pp. 29-44 et suiv.

<sup>30</sup> Cf. SCHMITZ (J.) : Anthropologie des conflits fonciers et hydrologiques du fleuve Sénégal 1975-1991", dans : Cahiers des Sciences humaines, Paris, 1993, vol. 29, p. 613.

<sup>31</sup> Cf. LESERVOISIER (O.) : La question foncière en Mauritanie. Terres et pouvoirs dans la région du Gogol, Paris, l'Harmattan, 1994, p. 147 et suiv.

<sup>32</sup> Ibid., p. 226.

masses les violences entre les deux communautés s'inscrivaient dans une logique d'escalade sous forme de pogroms et d'expulsions massives.

Malgré le fait que les gouvernements respectifs aient entrepris des efforts de conciliation en début de crise, celle-ci se solda finalement par quelque 450 morts et 250 000 personnes déplacées<sup>33</sup>, par la rupture des relations diplomatiques après près de trente années de coopération étroite sur les plans économique et politique et par le recours, au niveau local, à la force militaire en janvier 1990<sup>34</sup>.

Affaibli sur le plan de la politique intérieure par la mise en œuvre de réformes d'ajustement structurel et la dépression économique, le gouvernement de la République Sénégal éprouvait de vraies difficultés à maîtriser les conflits malgré les réels efforts déployés pour trouver une solution à la crise tandis que celui de la Mauritanie s'en servait en attisant les rivalités politiques entre les populations maure et négro-africaine afin d'asseoir son pouvoir. Dans le cadre de sa politique d'arabisation menée, sous prétexte d'affrontements interethniques, à travers l'expulsion systématique de tous les Sénégalais vivant sur le territoire mauritanien une bonne partie de la communauté négro-africaine en opposition avec le pouvoir fut expropriée et obligée à quitter le pays<sup>35</sup>.

Même après la fin des troubles et la réouverture des frontières en 1991, le potentiel de conflits reste élevé dans le bassin du fleuve Sénégal et le seuil d'escalade est vite franchi du fait de la crise précédente. A défaut d'intégration dans le système socio-économique instauré sur la rive gauche du fleuve en raison de leur diversité ethnique et de la pénurie de ressources, les réfugiés entrent, de surcroît, en conflit avec la population indigène sénégalaise.

Un prochain retour de ces groupes en Mauritanie est compliqué étant donné que les surfaces qu'ils avaient cultivées auparavant de l'autre côté du fleuve furent depuis attribuées par le gouvernement mauritanien aux Maures expulsés du Sénégal. D'après WEISS, le Sénégal et le Mali comptaient respectivement environ 60 000 et 13 000 réfugiés mauritaniens en 1998<sup>36</sup>. Florissant au niveau transnational, le trafic d'armes et les vols de bétail qui sont le fait de bandes radicalisées continuent, en

---

<sup>33</sup> Ibid., p. 231.

<sup>34</sup> Cf. NICOLAI (A.) : op.cit., pp. 464-480

<sup>35</sup> Cf. WEGEMUND (R.) : Politisierte Ethnizität in Mauretaniien und Senegal, Arbeiten aus dem Institut für Afrika-Kunde, cahier n° 79, Institut für Afrika-Kunde, Hambourg, 1991, p. 90 et suiv.

<sup>36</sup> Cf. WEISS (M.) : "Senegal – Länderberichte 1992-1998", dans : Afrika-Jahrbuch, Institut für Afrika-Kunde, Hambourg.

outre, de provoquer des affrontements susceptibles de déboucher à nouveau sur une escalade majeure des violences entre des groupes sociaux d'origine diverse.

### 2.2.3 Gestion de la crise

La crise de 1989 au cours de laquelle la Mauritanie reprochait au Sénégal des visées hégémoniques au sein de l'organisation a provisoirement mis un terme aux travaux de planification de l'OMVS. Le côté mauritanien accusait le gouvernement sénégalais de retarder la canalisation du fleuve Sénégal, condition sine qua non de l'exploitation des gisements de phosphate mauritaniens<sup>37</sup>, et redoutait que le Sénégal ne s'assure le contrôle des barrages pour inonder le territoire mauritanien<sup>38</sup>. Le Mali qui à l'époque présidait l'OMVS œuvrait dès le début en faveur d'une désescalade du conflit en jouant un rôle de médiateur entre les parties. La rébellion touarègue du début des années 1990 à la suite de laquelle il y eut plusieurs accrochages à la frontière mauritano-malienne remettait cependant un peu plus en cause la survie de l'organisation.

Rapidement cependant, les parties au conflit ont dû se rendre à l'évidence que leur développement économique était étroitement lié à l'action commune menée par le biais de l'OMVS et que les investissements internationaux nécessaires à d'autres projets seraient fortement compromis si la crise perdurait. La désescalade et la coopération économique furent reconnues comme les seuls moyens de sortir de la crise et, en avril 1992 déjà, l'heure fut à la reprise des relations diplomatiques entre le Sénégal et la Mauritanie et à la réouverture de la frontière commune.

Toujours est-il que les questions concernant le tracé exact de la frontière le long du fleuve et le retour des réfugiés en Mauritanie ainsi que les indemnités à payer aux victimes des émeutes violentes de 1989 sont restées en suspens<sup>39</sup>.

Depuis lors, la situation de sécurité dans la région frontalière commune fait l'objet de rencontres régulières au niveau des ministres de l'intérieur et des chefs d'état-major des trois pays<sup>40</sup> et en 1995 on a pris la décision d'instaurer à travers « l'Accord de non-agression et d'Assistance en matière de Défense » (ANAD) un comité de sécurité commun.

<sup>37</sup> Cf. NICOLAJ (A.) : op.cit., p. 470.

<sup>38</sup> Cf. WEGEMUND (R.) : op.cit. (1991), p. 99.

<sup>39</sup> Cf. LESERVOISIER (O.) : op.cit., p. 219 et suiv.

<sup>40</sup> Cf. CLAUSEN (U.) : "Mauretaniens – Länderberichte 1992-1998", dans : Afrika-Jahrbuch 1997, Institut für Afrika-Kunde, Hambourg, p. 136.

Cette coopération en matière de sécurité ne fut certes pas le moindre argument pour persuader le Sénégal, en 1998, de renoncer à la réalisation sur la rive gauche de projets d'aménagement ayant déjà fait l'objet d'un préfinancement et qui risquaient de porter atteinte aux intérêts des utilisateurs au cours inférieur du fleuve et de générer un nouveau conflit régional.

De même, l'exercice militaire « GUIDIMAKHA 1998 » réalisé dans le cadre de l'ANAD avec le soutien de la communauté internationale et la participation d'autres nations africaines fut l'occasion de démontrer la puissance militaire et l'unité ainsi que la capacité des pays africains à assumer leur part de responsabilité lors d'opérations de maintien de la paix menées sous l'égide des Nations Unies et il contribuait en même temps à stabiliser la situation dans cette zone frontalière entre le Mali, la Mauritanie et le Sénégal qui reste en butte aux crises<sup>41</sup>.

---

<sup>41</sup> Cf. SALOMON (L.) : "L'exercice Guidimakha", dans : Marchés tropicaux et méditerranéens, Paris, 6 mars 1998, vol. 2730, pp. 483-484.

### **TROISIEME PARTIE : Résultats et limites du grand projet de l'OMVS**

Après avoir décrit les interdépendances politiques, socio-économiques et écologiques de la coopération régionale en matière hydraulique au bassin du fleuve Sénégal et esquissé le potentiel de conflits latent, l'escalade qui s'ensuit et les mesures qui s'imposent en matière de gestion de la crise, il s'agit maintenant de se livrer à une appréciation critique de ses résultats mais aussi de ses limites ainsi que des problèmes qu'elle soulève.

Cette analyse tiendra compte des mécanismes conflictuels propres aux bassins hydrologiques et des principes de la gestion des ressources en eau transfrontalières dont traite la première partie.

#### **3.1 Le développement économique dans le bassin du fleuve Sénégal**

Force est de constater qu'à ce jour l'OMVS n'a toujours pu atteindre bon nombre de ses principaux objectifs économiques et qu'en dépit d'un substantiel soutien international elle n'a su donner que des impulsions limitées au développement économique de la région.

Malgré cela, les intérêts complémentaires et les dépendances réciproques qu'elle a suscités ont marqué de manière positive les relations économiques entre les pays membres.

S'il faut supposer que le Sénégal et la Mauritanie ont toujours un grand intérêt à développer leur secteur agricole et à augmenter leur production alimentaire, le Mali, lui, espère intensifier la coopération économique dans le cadre de l'organisation surtout par la commercialisation de ses excédents d'énergie et optimiser les voies de communication nécessaires à l'écoulement de ses produits.

Les fonds internes et externes investis dans les grands projets renforcent, d'une part, la cohésion des pays membres à travers les profits communs qu'ils escomptent réaliser tout en assurant, d'autre part, la continuité des contacts avec les organisations internationales d'aide au développement prêtant leur assistance. L'exemple de la centrale hydroélectrique de Manantali démontre en outre la volonté

des bailleurs de fonds internationaux de continuer à apporter un soutien technique et financier à des projets en cours d'exécution et de donner par cela même des impulsions supplémentaires au développement régional.

Au final, la réalisation et la gestion collective de la centrale aussi bien que la mise en place à l'échelle de plusieurs pays d'un réseau d'électricité permettent de créer, à des niveaux différents et dans des secteurs divers, des interfaces multiples pour la coopération interétatique qui renforcent les interdépendances économiques en faveur de la stabilité des relations entre les partenaires.

### **3.2 Implications sociales du grand projet**

L'analyse de la crise de 1989 prouve que la réalisation des grands projets de Diama et de Manantali par l'OMVS fut à l'origine d'un délitement considérable des structures sociales des pays participants.

La valorisation des surfaces proches du fleuve et les changements induits par la régulation de son débit au niveau de la gestion agricole a eu pour conséquence de conforter, au détriment des classes sociales défavorisées, une petite caste d'investisseurs aux reins solides dans leur position de force économique. En conséquence, cela signifie que, dans un premier temps, un petit nombre privilégié d'entrepreneurs et de fonctionnaires de l'État sont les seuls à bénéficier des avantages structurels offerts par la mise en valeur commune des ressources naturelles tandis qu'une partie non négligeable de la population sera même confrontée, au moins sur le moyen terme, à une diminution de sa qualité de vie<sup>42</sup>.

Les divergences d'intérêts des acteurs économiques et une prise en considération insuffisante des répercussions sociales d'une telle évolution contribuent à une polarisation des structures sociales et continuent à engendrer un considérable potentiel de conflits régionaux.

De ce fait, les conséquences socio-économiques de la réalisation collective des grands projets hydrauliques ont eu un effet déstabilisateur et favorisé la naissance de conflits même s'il faut bien reconnaître qu'ils n'ont été qu'une cause génératrice parmi d'autres provoquant l'escalade des violences entre Mauritaniens et Sénégalais, escalade qu'il faut replacer dans le contexte des conflits agricoles

latents et aux facettes multiples ainsi que des tensions intérieures de part et d'autre de la frontière.

En principe, rien ne permet d'exclure que les impacts indirects et à long terme de la valorisation<sup>43</sup> sur l'environnement renforcent les pressions exercées par l'exploitation agricole sur les ressources disponibles, augmentent les risques de désertification par des interventions significatives de l'homme dans l'écosystème, notamment au niveau des bois alluviaux du fleuve Sénégal, et exacerbent surtout la concurrence entre les différents groupes sociaux.

### **3.3 Prévention des conflits à travers la coopération et l'intégration**

Malgré le fait qu'elle tarde à réaliser ses objectifs économiques à moyen terme sur des points essentiels et en dépit des conséquences socio-économiques dans le domaine politique ci-dessus évoquées, l'OMVS passe aujourd'hui pour un exemple réussi de partenariat entre pays riverains d'un même système fluvial<sup>44</sup>.

Les raisons de ce succès résident avant tout dans l'approche coopérative ayant présidé à la conception des structures juridiques de l'organisation, selon lesquelles toutes les installations du fleuve constituent la propriété commune des pays membres de l'OMVS que cette dernière représente dans leurs rapports avec le monde extérieur pour l'ensemble des questions concernant le développement du système fluvial tout en étant responsable des paiements communs effectués au titre du service de la dette.

Afin de pouvoir tirer des investissements réalisés en faveur des aménagements hydrauliques les bénéfiques potentiels sur le plan du développement régional, l'organisation devait traverser dans les années 1990 une période de transition pendant laquelle elle était amenée à élargir son rôle initial dans les domaines de la sollicitation des crédits et de l'exécution des projets pour assumer davantage de fonctions au niveau du management de système.

---

<sup>42</sup> Cf. BOSSHARD (P.) : A Case Study on the Manantali Dam Project, International Rivers Network, March 1999, <http://www.irn.org./programs/safrica/bosshard.study.html>.

<sup>43</sup> Cf. WIESE (B.) : Senegal, Gambia – Länder der Sahel-Sudanzone, Perthes Länderprofile, Gotha, 1995, p. 117 et suiv.

<sup>44</sup> Cf. World Bank : International river basins organizations in sub-Saharan Africa, International Bank for Reconstruction and Development, World Bank Technical Paper, Washington D.C., 1994, Africal Technical Department Series 250, p. 33 et suiv.

Signée par les pays membres lors de l'instauration de l'OMVS, la Convention relative à l'utilisation des ressources du fleuve Sénégal constitue la base pour la réalisation de nouveaux projets dans le cadre du concept de développement existant. Le consensus nécessaire, selon ce document, à toute prise de décision portant modification au système hydrique oblige les acteurs à harmoniser largement leurs politiques de développement nationales dans les secteurs les plus divers allant de l'économie agricole à la santé publique, aux transports et télécommunications en passant par l'industrie minière et la production d'énergie<sup>45</sup>.

Après la réforme de l'organisation adoptée en 1997<sup>46</sup> sous la pression des bailleurs de fonds internationaux, l'OMVS sera désormais l'organe de pilotage des autorités de développement nationales en coordonnant dans le bassin fluvial une bonne partie de la planification de développement. Elle complète ainsi au niveau sous-régional les structures d'intégration économique existant d'ores et déjà en Afrique de l'Ouest par le biais de l'ECOWAS qui vise à promouvoir la coopération notamment dans les domaines des infrastructures, de la migration et de la désertification et par l'intermédiaire de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), et dispose de tous les moyens organisationnels nécessaires pour lever des obstacles majeurs au développement dans la région<sup>47</sup>.

Dans le cadre de l'OMVS le Mali, la Mauritanie et le Sénégal ont fini par entamer, de surcroît, une coopération en matière de politique de sécurité en vue de sauvegarder leurs intérêts communs. Après la conclusion, en 1995, d'un accord sur la sécurisation des frontières communes fut mis sur pied, dans le cadre de la « African Crisis Response Initiative » (ACRI) des Etats-Unis et avec le soutien du programme français « Renforcement des Capacités Africaines de Maintien de la Paix » (RECAMP), un bataillon constitué de soldats des trois nations membres et capable de mener des opérations de maintien de la paix sous l'égide de l'ONU ou de l'OAU en cas de crise sur le continent africain<sup>48</sup>.

A l'exemple de l'OERS, la genèse de la coopération régionale dans le bassin d'écoulement du fleuve Sénégal montre bien que la volonté déclarée des pays concernés de promouvoir l'intégration politique à elle seule ne suffit pas pour créer des structures interétatiques opérationnelles. Ce ne fut qu'après l'harmonisation des

---

<sup>45</sup> UNDTC : op.cit., p. 291 et suiv.

<sup>46</sup> WEGEMUND (R.) : op.cit., p. 123.

<sup>47</sup> MAIR (S.), KOPFMÜLLER (S.) : Regionale Integration und Kooperation in Afrika südlich der Sahara, Stiftung Wissenschaft und Politik, Ebenhausen, 1998, p. 59.

<sup>48</sup> Cf. SALOMON (L.) : op.cit., pp. 483-484.

politiques nationales indispensable à la réalisation des grands projets hydrauliques à Manantali et à Diama que les pays riverains du fleuve – le Mali, la Mauritanie et le Sénégal – sont parvenus à stabiliser leurs relations politiques dans le cadre de leur participation à l'OMVS.

Notamment la structure d'organisation de celle-ci en tant qu'organe d'exécution aux compétences en partie supranationales constituait non seulement un critère essentiel pour l'allocation de crédits internationaux mais également un gage de confiance entre les pays intéressés. Ses succès politiques ont largement motivé les acteurs à s'engager sur la voie de cette vaste coopération régionale qui se dessine à l'horizon. De par sa fonction en matière de gestion des ressources en eau transfrontalières, l'organisation fut donc l'embryon d'une intégration politique approfondie des trois pays riverains.

Cela prouve de façon impressionnante que la mise en œuvre de mesures de confiance et le renforcement des instruments juridiques appropriés permettent de créer un climat propice à la coopération et que la gestion des systèmes fluviaux internationaux devrait se faire en étroite collaboration régionale et avec la participation tant du secteur privé que d'organisations non-gouvernementales et le soutien de la communauté internationale<sup>49</sup>.

### **3.4 Résumé**

L'idée d'optimiser l'exploitation des ressources naturelles d'un bassin d'écoulement selon une approche intégrée de l'ensemble des pays concernés et d'en faire le moteur du développement économique commun a marqué de manière décisive la politique internationale en Afrique de l'Ouest depuis la fin de l'époque coloniale.

Notamment au Sahel occidental, compte tenu des changements climatiques intervenus ces trente dernières années avec leurs conséquences écologiques et économiques qui grèvent lourdement le processus de développement, le modèle dit du « *River Basin Organization* » est toujours d'une grande actualité et continue à exercer une forte attraction.

Plus d'une décennie après la mise en service du barrage de Manantali, il apparaît cependant clairement que l'OMVS n'a pu réaliser à ce jour les objectifs

économiques ambitieux qu'elle s'était fixé au départ et qu'elle n'a pas été à même d'influencer de manière substantielle le développement de ses pays membres.

Ce phénomène tient, d'une part, au sous-développement structurel de la région qui n'a permis de créer ni des capacités économiques ni des débouchés. D'autre part, il est le fait du peu de soutien dont jouissent les grands projets au sein d'une société civile mal préparée à la modernité. S'agissant de facteurs limitatifs au développement dans le bassin du fleuve Sénégal, il y a lieu d'évaluer non seulement les perspectives d'une coopération internationale au-delà des structures régionales établies, les investissements à réaliser à cet effet et l'échange d'expériences nécessaire mais surtout aussi la question de savoir si les dimensions sociales sont suffisamment prises en compte.

Ce fut en revanche avec succès que l'OMVS a contribué à l'intégration politique en Afrique de l'Ouest en promouvant une harmonisation croissante de divers champs d'action politiques dans les trois pays membres jusqu'à instaurer une coopération en matière de sécurité.

Point de départ décisif de ce processus d'intégration, le grand projet hydraulique au fleuve Sénégal a su créer des interdépendances et des niveaux de coopération structurelle. Au bout du compte, notamment l'éclatement de la crise a mis en lumière que tout engagement à long terme doit se fonder sur une volonté politique clairement définie et sur des impératifs incontournables sur les plans politique, social, économique et surtout écologique. Tout cela ne fait que souligner nettement que les problèmes d'eau régionaux ou globaux ne peuvent être résolus que par une action parallèle menée sur les différents champs d'action de la politique internationale dont ils relèvent<sup>50</sup>.

Il apparaît aussi que le tournant amorcé dans le débat international et qui consistait à remplacer l'équation

« **eau = conflit** » par la formule « **eau = facteur de coopération** »

a également joué dans le cadre du grand projet hydraulique de l'OMVS. A cet égard, le concept de la gestion des ressources en eau transfrontalières revêt une fonction clé sous forme d'une procédure de médiation institutionnalisée à laquelle

---

<sup>49</sup> Cf. BARANDAT (J.) : "Kooperation statt Krieg um Wasser", dans : Deutsche Gesellschaft für die Vereinten Nationen (éd.), Eine-Welt-Presse, 1/16 année, 1999, p. 4 s.

toutes les conditions-cadres économiques, sociales, juridiques et technologiques doivent être adaptées en conséquence.

Moyennant l'harmonisation des projets communs et des programmes de développement, l'institutionnalisation de la coopération régionale au fleuve Sénégal a fait ses preuves en créant par le biais de la communication internationale indispensable un climat de transparence et de confiance.

Lors du conflit entre le Sénégal et la Mauritanie, en 1989, l'OMVS pouvait également démontrer ses capacités de gestion de crise. En permettant de définir des objectifs communs au sein de l'organisation, la coopération régionale des trois pays membres s'est révélée suffisamment solide pour concourir de manière déterminante à enrayer la violence. A titre supplémentaire, le fort degré d'interdépendance économique et la crainte de voir se volatiliser les investissements réalisés en commun avant l'émergence de la crise ont également joué en faveur de la régulation du conflit.

Force est cependant de constater que, jusqu'à présent, la gestion collective des eaux au fleuve Sénégal a échoué dans son rôle de prévenir globalement toute sorte de conflit, c'est-à-dire à la fois au niveau interrétatique et national. Car si la coopération régionale au sein de l'OMVS a bien permis d'éviter un conflit armé entre ses pays membres, le potentiel supplémentaire de conflits créé par les projets de développement subsiste sur le plan intérieur de ceux-ci. Le concept de développement prôné jusqu'ici par l'OMVS n'a fait qu'exacerber les fortes disparités sociales existant dans les pays concernés et n'a pu contribuer à engager leurs sociétés sur la voie d'une démocratisation durable.

Il ne faut pas oublier non plus que les bouleversements induits au niveau du système socio-économique par les projets mêmes de l'organisation ont joué un rôle considérable dans la genèse de la crise.

Dorénavant, il importera de profiter davantage que par le passé des perspectives d'une meilleure gestion des ressources offertes par les barrages de Manantali et de Diama à travers une coopération politique et économique qui s'inspire du concept dit de « l'utilisation optimale »<sup>51</sup> tout en tenant réellement compte des structures sociales traditionnelles.

---

<sup>50</sup> Cf. Wissenschaftlicher Beirat der Bundesregierung Globale Umweltveränderung (WBGU) : Welt im Wandel: Wege zu einem nachhaltigen Umgang mit Süßwasser, Berlin, 1998, p. 9 et suiv.

<sup>51</sup> Cf. BARANDAT (J.) : "Kooperation statt Krieg um Wasser", dans : Deutsche Gesellschaft für die Vereinten Nationen (éd.), op.cit., p. 43.

## CONCLUSION

Lors de la « Conférence ouest-africaine sur la gestion intégrée des ressources en eau », qui s'est tenue en mars 1998 à Ouagadougou en Burkina Faso, les représentants des pays participants ont analysé les problèmes fondamentaux du développement régional et discuté les possibilités d'une exploitation améliorée des ressources hydrauliques, étant donné que notamment la pénurie d'eau y fut identifiée comme problème clé dont l'importance ne cessera de croître.

À cette occasion, furent désignées comme principales causes d'un bon nombre de problèmes l'explosion démographique, la pauvreté endémique qui sévit dans beaucoup de régions, la sécheresse persistante et la progression de la désertification sans oublier les carences au niveau de la gestion des ressources hydrauliques disponibles.

Dans la déclaration finale de la conférence de Ouagadougou les gouvernements de la région sont invités à formuler, dans un premier temps, des concepts nationaux de gestion intégrée des ressources en eau pour harmoniser ensuite avec leurs voisins les mesures politiques nécessaires ainsi que les cadres juridiques respectifs. Dans une deuxième étape, il conviendrait de mobiliser des organisations multinationales en vue du développement de systèmes d'écoulement et de solliciter le soutien financier de la communauté internationale pour venir en aide à l'exploitation améliorée des ressources<sup>52</sup>.

Cette déclaration ouvre au bassin du fleuve Sénégal les perspectives d'une solution de coopération plus approfondie, telle qu'elle se pratique déjà à l'échelle des deux tiers des environ 300 systèmes fluviaux du monde entier traversant deux ou plusieurs pays<sup>53</sup>.

Une perspective d'autant plus importante que selon des estimations des Nations Unies le nombre des personnes déplacées pour ce que les experts appellent une

---

<sup>52</sup> Cf. Conférence Ouest-Africaine sur la Gestion intégrée des Ressources en Eau, Déclaration de Ouagadougou, 5 mars 1998.

<sup>53</sup> Cf. MÜLLER-MEINHARD (C.) : "Wege in eine kooperative Wasserpolitik", dans : Europäische Sicherheit, 49<sup>e</sup> année, janvier 2000, p. 46 s.

situation de « stress hydrique » monte aujourd'hui à 25 millions, soit trois millions de plus que celui des réfugiés sur fond de guerre<sup>54</sup>.

En cas de conflit à propos de l'eau, les hommes semblent donc être plus enclins à prendre la fuite que les armes. Cela pourrait nourrir l'espoir, d'une part, que les problèmes d'eau entraînent des affrontements moins violents que les contentieux territoriaux.

D'autre part cependant, cet aspect souligne l'actualité brûlante d'un autre risque global – la migration – tout en mettant l'accent sur les imbrications interdisciplinaires et les dépendances qui en résultent en matière de traitement des problèmes écologiques d'une gestion collective des ressources en eau transfrontalières.

Que l'eau entraîne la prochaine génération dans la guerre n'est pas une fatalité. Pour l'éviter, il sera pourtant essentiel de profiter pleinement au niveau international des expériences acquises en matière de gestion coopérative de l'eau sur le plan local et régional. Dans cette logique, un meilleur échange d'informations, un dialogue pertinent et réaliste, une planification commune ainsi que la disposition de toutes les parties prenantes à peser les intérêts à court et à long terme et leur volonté de trouver les compromis inévitables seront d'une nécessité absolue.

---

<sup>54</sup> Cf. The International Institute for Strategic Studies (éd.) : "Global Water Shortages. Root of future Conflicts?", dans : Strategic Comments, vol. 5, n° 6, juillet 1999.

Cf. aussi : <http://www.iiss.org>.

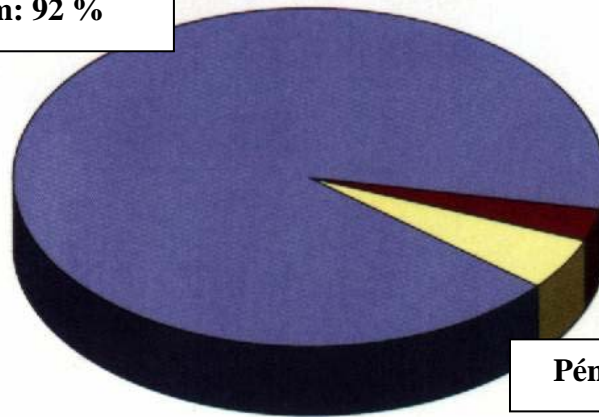
Cf. aussi : International Federation of Red Cross and Red Crescent Societies, World Disasters Report 1999, p. 20, par : <http://www.ifrc.org>.

ANNEXES

**Annexe 1: Alimentation en eau de la population mondiale**

**1998 Population mondiale: 5,9 milliard**

**Alimentation minimum: 92 %**

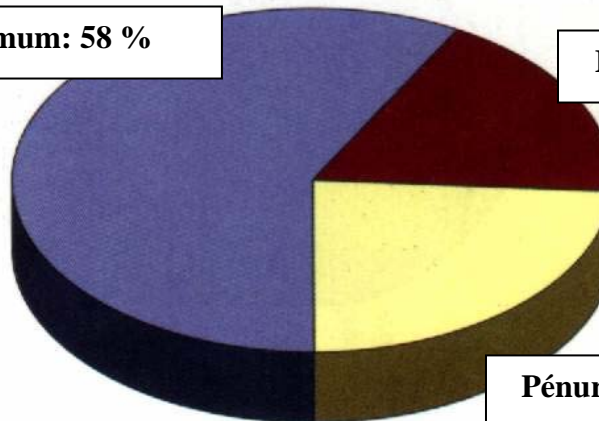


**Bonne alimentation: 3 %**

**Pénurie d'eau : 5 %**

**2050 Population mondiale: 9.4 milliard  
(moyen prévision)**

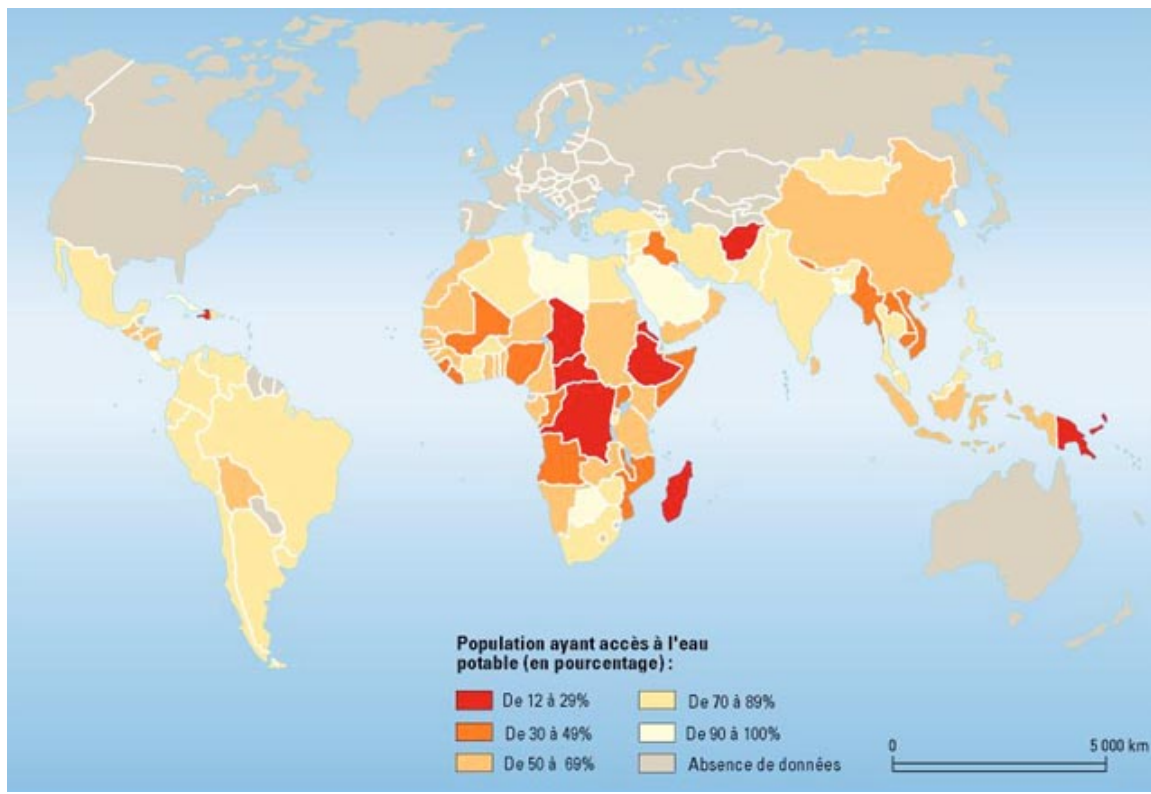
**Alimentation minimum: 58 %**



**Bonne alimentation: 18 %**

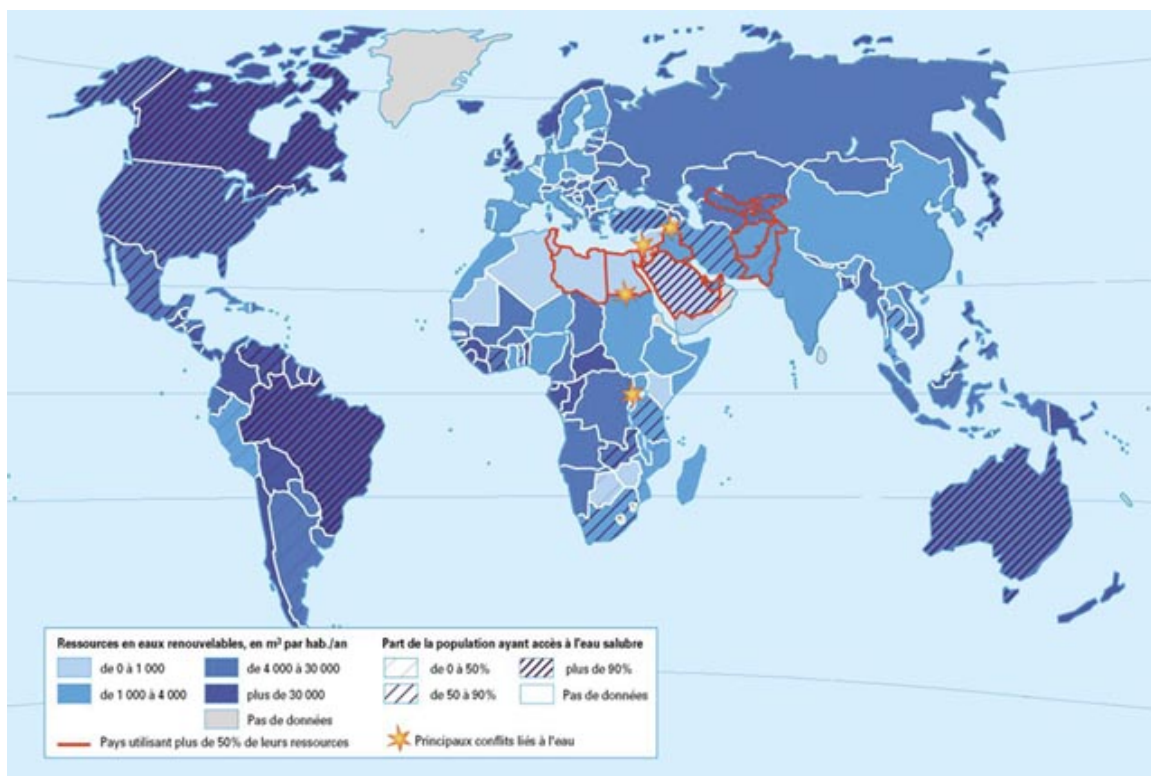
**Pénurie d'eau : 24 %**

**Source:** DULGER, Viktor: Wasser - Der Stoff zum Leben, Trier 1999, p.29.



**Source:** PNUD, Rapport mondial sur le développement humain 1998, Les clés de la planète, hors-série no 1, Croissance, Paris, 1998

**Annexe 3: Ressources en eau renouvelables**



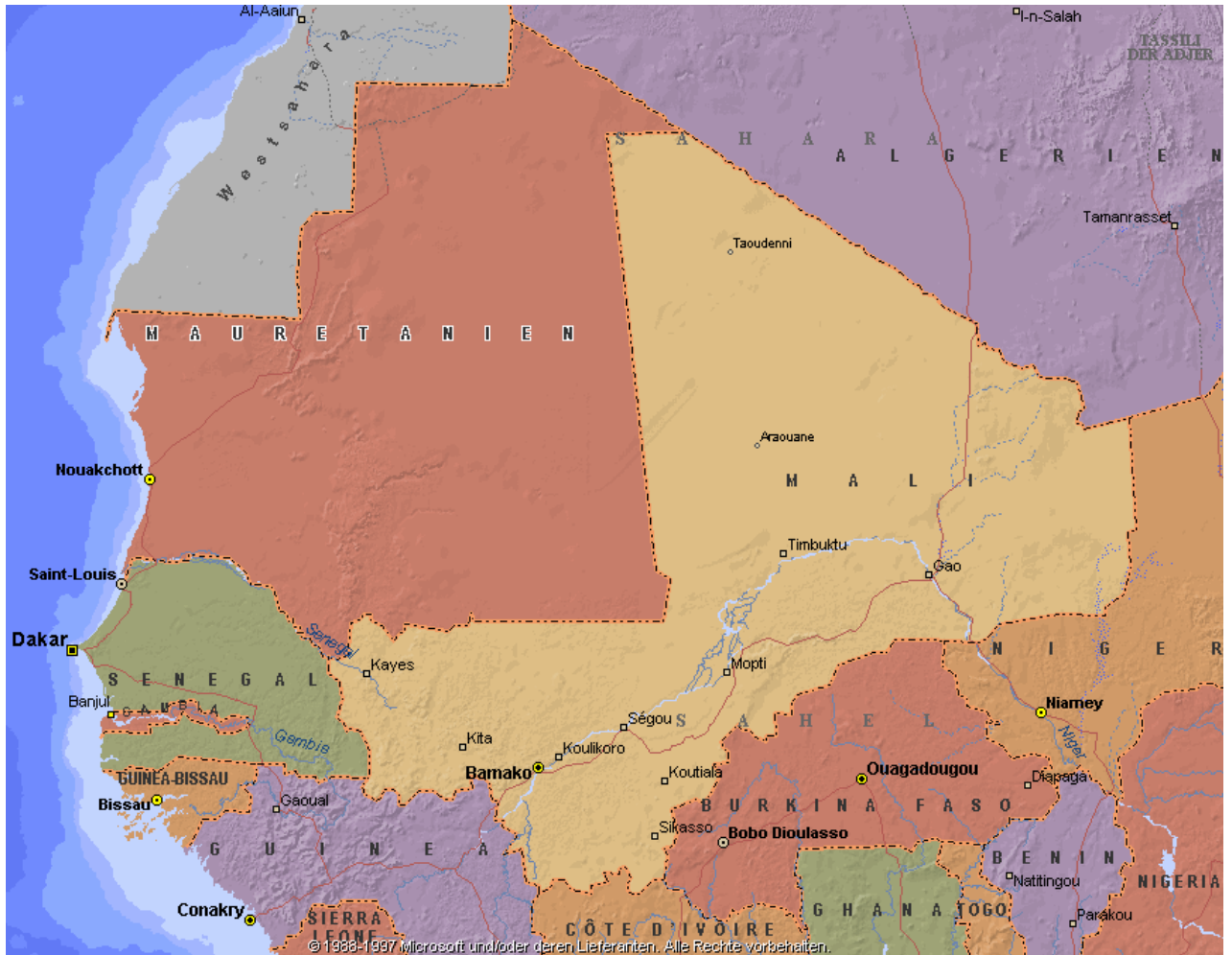
**Source:** Histoire géographique 3eme, Editions Berlin 1998.

**Annexe 4: L'Afrique et les systèmes fluviaux principaux**



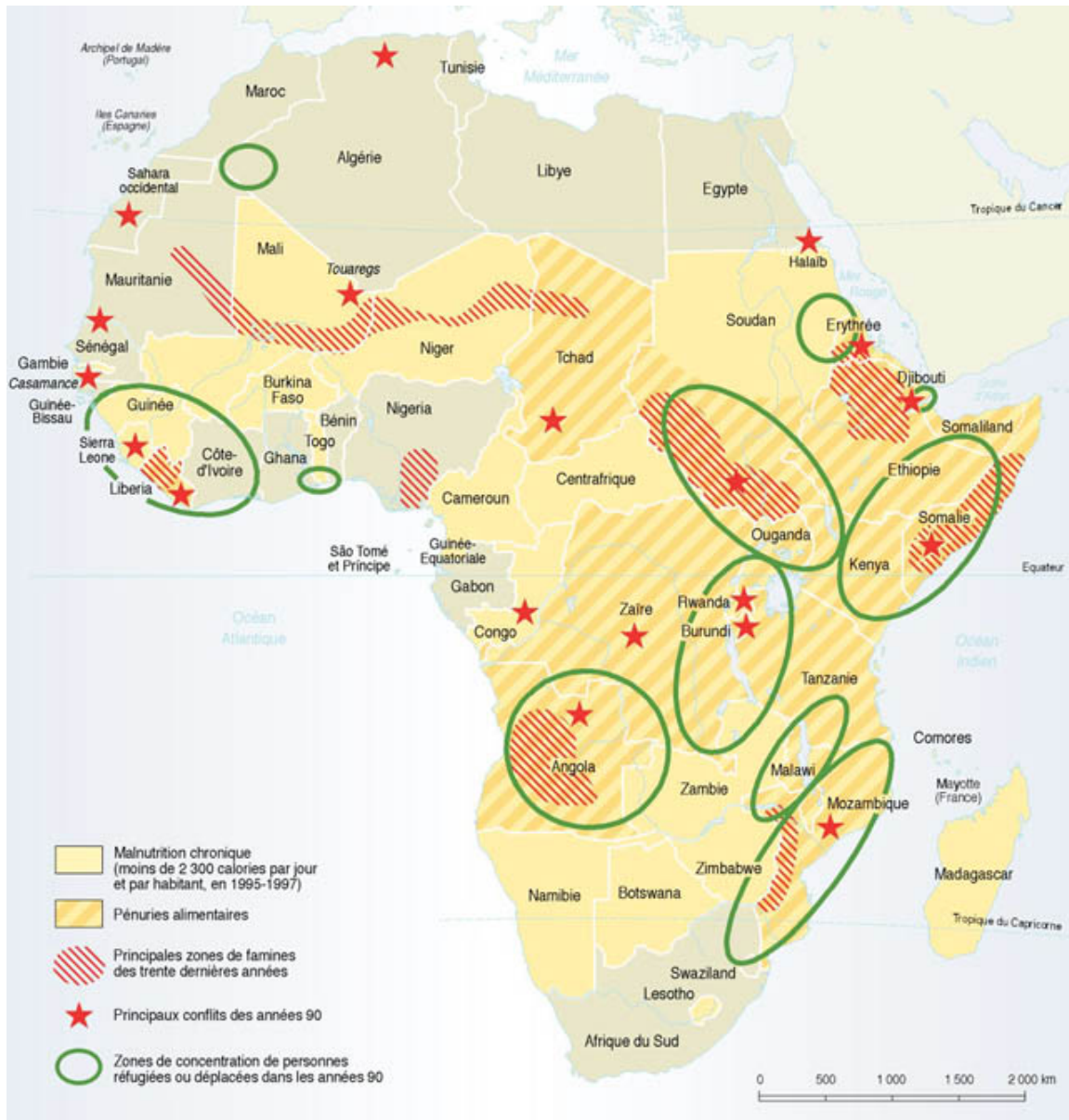
**Source: MICROSOFT – Weltatlas, 1988 - 1997.**

**Annexe 5: La Mauritanie, le Mali et le Sénégal.**



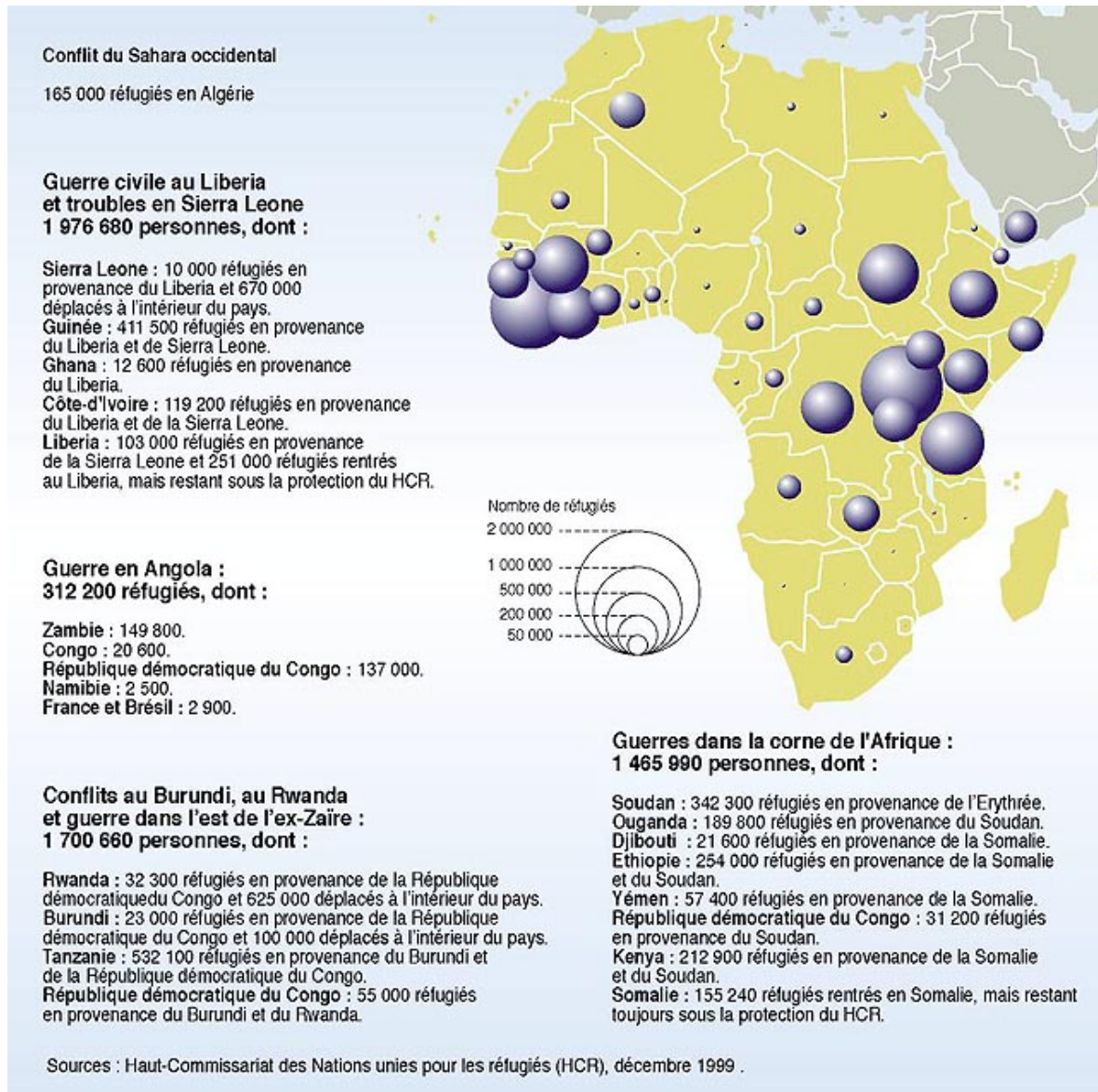
**Source:** MICROSOFT – Weltatlas, 1988 - 1997.

## Annexe 6: Afrique – Alimentation, réfugiés et conflits

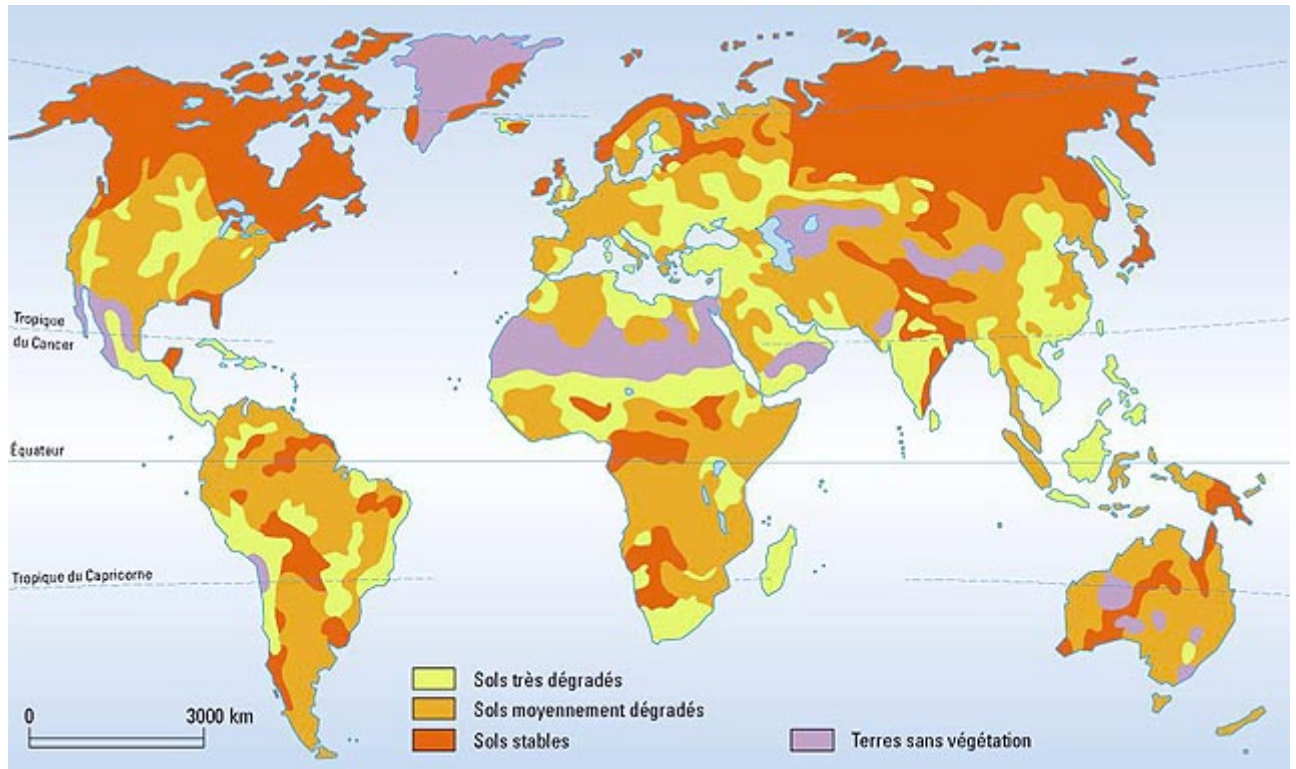


**Source:** Le monde diplomatique, P. REKACEWICZ  
<http://www.afriquepluriel.ch/cartographie.htm>

## Annexe 7: Conflit du Sahara occidental



**Source:** Le monde diplomatique, P. REKACEWICZ  
<http://www.afriquepluriel.ch/cartographie.htm>

**Annexe 8: Ressources mondiale – Sols dégradés**

**Source:** Institut des ressources mondiale, Editions Sciences et Culture, Montréal 1992  
<http://www.afriquepluriel.ch/cartographie.htm>

## BIBLIOGRAPHIE

### Ouvrages généraux

CLAUSEN, U :

"Mauretanie" – Länderberichte 1992-1998

dans : Afrika-Jahrbuch, Institut für Afrika-Kunde, Hambourg.

DEUTSCHE GESELLSCHAFT FÜR DIE VEREINTEN NATIONEN (éd.) :

Eine-Welt-Presse, 1/16 année, 1999.

ENGELMANN, Robert und LEROY, Pamela :

Mensch, Wasser! : Die Bevölkerungsentwicklung und die Zukunft der erneuerbaren

Wasservorräte, Deutsche Stiftung Weltbevölkerung (éd.), Balance-Verlag, Hanovre, 1995.

FISCHER WELTALMANACH 1999 :

Fischer, Francfort-sur-le-Main, 1998.

WEGEMUND, R. :

"Mali" und "Niger" – Länderberichte 1992-1998,

dans : Afrika-Jahrbuch, Institut für Afrika-Kunde, Hambourg, 1999.

WEISS, M. :

"Senegal" – Länderberichte 1992-1998,

dans : Afrika-Jahrbuch, Institut für Afrika-Kunde, Hambourg, 1999.

WIESE, B. :

Senegal, Gambia – Länder der Sahel-Sudanzone,

Perthes Länderprofile, Gotha, 1995.

### Ouvrages spécialisés

BARANDAT, Jörg (éd.) :

Wasser – Konfrontation oder Kooperation,

Baden-Baden, 1997.

BENOIST, J.R. de :

"OMVS – Un avenir pour le fleuve Sénégal",

dans : Marchés tropicaux et méditerranéens (Paris),

27 mars 1987, vol. 2518, pp. 677-688.

FAIR, T.J.D. :

"West Africa's river basin organizations",  
dans : Africa Insight (Pretoria), 21 (1991) 4, pp. 257-262.

HEIDHUES, F. / KÖPPER, B. :

Mauretaniens – Ernährungssicherung und ländliche Entwicklung,  
Universität Hohenheim, 1992.

KOENIG, D. / DIARRA, T. :

"Les enjeux de la politique locale dans la réinstallation : Stratégies foncières des populations réinstallées et hôtes dans la zone du barrage de Manantali, Mali", dans : Autrepart, (Paris), vol. 5, 1998, pp. 29-44.

LESERVOISIER, O. :

La question foncière en Mauritanie. Terres et pouvoirs dans la région du Gogol, Paris,  
L'Harmattan, 1994.

LUME, W. :

"The ecological background to the struggle between the Tuaregs and the central government of Niger", dans : Kriegsursache Umweltzerstörung, p. 175 et suiv.,  
Environment and Conflicts Project (ENCOP), vol. III, éd. : Bächler, G. / Spillmann,  
K., Zurich, 1996.

MAIGA, M. :

"Le fleuve Sénégal et l'intégration de l'Afrique de l'Ouest 2011", Conseil pour le  
Développement de la Recherche en Sciences Sociales en Afrique (CODESIRA), Paris  
/ Karthala, 1995.

MAIR, S. / KOPFMÜLLER, S. :

"Regionale Integration und Kooperation in Afrika südlich der Sahara", Stiftung  
Wissenschaft und Politik, Ebenhausen, 1998.

NICOLAJ, A. :

"The Senegal-Mauritanian Conflict", dans : Africa (Roma), vol. 45, 1990, pp. 464-  
480.

### **Documents officiels**

BUNDESMINISTERIUM DER VERTEIDIGUNG :

Bestandsaufnahme – Die Bundeswehr an der Schwelle zum 21. Jahrhundert, 1999.

INTERNATIONAL FEDERATION OF RED CROSS AND RED CRESCENT SOCIETIES :

World Disasters Report 1999.

THE INTERNATIONAL INSTITUTE FOR STRATEGIC STUDIES :

Strategic Comments, vol. 5, n° 6, July 1999.

UNITED NATIONS DEPARTMENT OF TECHNICAL COOPERATION FOR  
DEVELOPMENT :

"River and lake basin development", Proceedings of the UN Interregional Meeting on  
River and Lake Basin Development with Emphasis on the Africa Region, Addis  
Abeba, 10-15 October 1988.

WISSENSCHAFTLICHER BEIRAT DER BUNDESREGIERUNG GLOBALE  
UMWELTVERÄNDERUNG (WBGU) :

Welt im Wandel: Wege zu einem nachhaltigen Umgang mit Süßwasser, Berlin, 1998.

WORLD BANK :

"International river basins organizations in sub-Saharan Africa", International Bank  
for Reconstruction and Development, World Bank Technical Paper, Washington  
D.C., 1994, Africa Technical Department Series 250.

### Articles divers

EUROPÄISCHE SICHERHEIT, 49<sup>e</sup> année, janvier 2000.

GLEICK, Peter H. :

"Water and conflict. Fresh Water Resources and International Security", dans :  
International Security, vol. 18, Oakland, 1993.

INTERNATIONALE POLITIK, 12/2000, n° 12., 55<sup>e</sup> année.

SALOMON, L. :

"L'exercice Guidimakha", dans : Marchés tropicaux et méditerranéens (Paris), 6 mars  
1998, vol. 2730, pp. 483-484.

SCHMITZ, J. :

"Anthropologie des conflits fonciers et hydropolitique du fleuve Sénégal 1975-1991",  
dans : Cahiers des sciences humaines, Paris, 1993, vol. 29, pp. 591-623.

SPILLMANN, K.R. :

"Kriegsursache der kommenden Generation? – Der Kampf um das Wasser", dans :  
Internationale Politik, Dezember 2000, n° 12, 55e année,  
[http://www.dgap.org/IP/ip0012/spillmann\\_p.html](http://www.dgap.org/IP/ip0012/spillmann_p.html).

WEGEMUND, R. :

"Politisierte Ethnizität in Mauretanien und Senegal", Arbeiten aus dem Institut für Afrika-Kunde, Heft 79, Institut für Afrika-Kunde, Hambourg, 1991.

### **Thèses et mémoires**

PARK, T. / BARO, M. / NGAIDO, T. :

"Conflicts over Land and the Crisis of Nationalism in Mauritania", Land Tenure Centre, Paper n° 142, University of Wisconsin-Madison, February 1991.

### **Sites Internet**

BOSSHARD, P. :

"A Case Study on the Manantali Dam Project", International Rivers Network, March 1999, <http://www.irn.org/programs/safrica/bosshard.study.html>.

UNITED NATIONS :

Comprehensive Assessment of the Freshwater Resources of the World, Report of the Secretary-General, Commission on Sustainable Development, 4.2.1997, paragraphes 2 et 34, E/CN.17/1997/9, par : <http://www.un.org/esa/search>.

WORLD BANK :

"Niger Community-based Development", May 2000, <http://www.worldbank.org/pics/gef/mlge52402.txt>.

WORLD BANK :

"Senegal Regional Hydropower Development Project", Dakar, January 1997, <http://www.worldbank.org/pics/pid/sn46648.txt>.

WORLD WATER COMMISSION :

"West African Water Vision", Second World Water Forum and Ministerial Conference, La Haye, mars 2000, [http://www.watervision.org/clients/wv/water.nsf/WebAdmin/wUnderConstruction/\\$file/WestAfrica2.PDF](http://www.watervision.org/clients/wv/water.nsf/WebAdmin/wUnderConstruction/$file/WestAfrica2.PDF).

## TABLE DES MATIERES

<b>Sommaire</b>	<b>I</b>
<b>Glossaire</b>	<b>II</b>
<b>Introduction</b>	<b>1</b>
Présentation du problème	1
Démarche adoptée	2
<b>I. L'eau – enjeu globale et interdisciplinaire</b>	<b>3</b>
1.1 L'eau – ressource naturelle sous-évaluée à l'échelle planétaire	3
1.2 Potentiels de conflits en zone fluviale	5
1.3 Gestion des ressources en eau transfrontalières	7
<b>II. Gestion des ressources en eau transfrontalières dans le bassin du fleuve Sénégal</b>	<b>9</b>
2.1 Le grand projet de l'OMVS en matière de gestion des eaux	9
2.1.1 Objectifs en matière de politique alimentaire	11
2.1.2 Objectifs en matière de politique énergétique	13
2.1.3 Objectifs en matière de politique des transports	14
2.2 Le potentiel de conflits sur les plans national et international au fleuve Sénégal	15
2.2.1 Transformations socio-économiques régionales	16
2.2.2 Escalade des conflits	18
2.2.3 Gestion de la crise	20
<b>III. Résultats et limites du grand projet de l'OMVS</b>	<b>22</b>
3.1 Le développement économique dans le bassin du fleuve Sénégal	22
3.2 Implications sociales du grand projet	23
3.3 Prévention des conflits à travers la coopération et l'intégration	24
3.4 Résumé	26
<b>Conclusion</b>	<b>29</b>
<b>Annexes</b>	<b>31</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>38</b>
<b>Table des matières</b>	<b>42</b>